



MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° DP 084 099 25 00093

Affiché le : 11/07/2025

Date de dépôt : 11/07/2025

Demandeur : **SAS Electric Connexion représentée
Monsieur CHEKROUN Saryel**

Pour : **Pose de panneaux photovoltaïques en toiture
13m²**

Adresse terrain : **Avenue Aristide Briand à Robion
(84440) – AS 102**

Le Maire,

A

SAS Electric Connexion

Monsieur CHEKROUN Saryel

8 Rue Sigmund Freud

69120 Vaulx-en-Velin

Monsieur,

Par courrier du 23/07/2025, réceptionné par vos soins le 23/07/2025 et une relance faite le 18/09/2025 je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **Cerfa 16702*01.** (Absence d'adresse correcte et de type de résidence.)
- **DPC2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36b) du code de l'urbanisme].** (Absence des mesures de la toiture.)
- **DPC3. Un plan en coupe de la toiture [Article R. 431-10 b) du Code de l'urbanisme].** (Absence de la mesure de l'espace entre la toiture et le support ainsi que l'épaisseur des panneaux sans dépasser 10cm.)
- **DPC11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R.431-14-1 et R.441-8-1 du code l'urbanisme.]** (Absence du mandat de représentation.)

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable de travaux référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 23/10/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 24/10/2025

Le Maire,

Patrick SINTES



NOTA : J'attire votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.